

# Réconciliation des données sur l'emploi public publiées par la Division de la statistique du travail et par la Division des institutions publiques

Alain Paquet, Division des Institutions Publiques



# Réconciliation des données sur l'emploi public publiées par la Division de la statistique du travail et par la Division des institutions publiques <sup>1</sup>.

Alain Paquet, Division des institutions publiques

## Sommaire

La *Division des institutions publiques* (DIP) est responsable de la définition du secteur public, c'est-à-dire de déterminer les critères à considérer pour classer des entités dans le secteur public ou non. Cette définition, officielle de Statistique Canada, est entre autres utilisée dans l'ensemble du Système de comptabilité nationale et par la *Division de la statistique du travail* (DST) dans le cadre de l'*Enquête sur la population active* (EPA).

En théorie, l'usage d'une définition commune du secteur public devrait mener à des résultats d'enquêtes semblables. En pratique, ce n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi on demande souvent à la DIP et la DST de réconcilier ou du moins d'expliquer les différences qui existent entre les données produites par les deux divisions et qui touchent l'emploi dans le secteur public. Les différences peuvent être associées aux concepts, à la couverture des données et à la répartition des données par catégorie mais aussi aux méthodologies et aux sources utilisées.

La nature même des données ne permet pas de quantifier individuellement ou avec exactitude l'impact de chacun de ces facteurs. L'analyse des données au niveau nationale pour l'année 1997 a néanmoins permis d'en mesurer une partie. L'étude a permis d'établir à un peu moins de 113,000 emplois la différence associée à l'ensemble de ces facteurs; soit environ 4% des emplois publics. De plus, bien que cette différence varie en importance d'une province à l'autre, elle est demeurée relativement stable entre 1987 et 1997. On peut donc affirmer que globalement l'écart entre les données nationales des deux divisions est peu importante.

Téléphone: (613) 951-8565

Adresse électronique: [paquala@statcan.ca](mailto:paquala@statcan.ca)

Télécopieur: (613) 951-0661

---

<sup>1</sup> Je suis reconnaissant envers Jean-Marc Lévesque de la Division de la statistique du travail et le remercie pour sa collaboration sans laquelle cette analyse aurait été difficile à réaliser.

**Réconciliation des données sur l'emploi public publiées par la Division de la statistique du travail et par la Division des institutions publiques<sup>2</sup>.**

Alain Paquet, Division des institutions publiques

La *Division des institutions publiques* (DIP) est responsable de la définition du secteur public, c'est-à-dire de déterminer les critères à considérer pour classer des entités dans le secteur public ou non. Cette définition, officielle de Statistique Canada, est entre autres utilisée dans l'ensemble du Système de comptabilité nationale et par la *Division de la statistique du travail* (DST) dans le cadre de l'*Enquête sur la population active* (EPA).

En théorie, l'usage d'une même définition du secteur public devrait mener à des résultats semblables. En pratique, ce n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi on demande souvent à la DIP ou à la DST de réconcilier ou du moins d'expliquer les différences qui existent entre les données sur l'emploi public produites par les deux divisions. Plusieurs facteurs sont à considérer. Premièrement, la DIP et la DST font usage de concepts et de couvertures de données différentes. De plus, les deux divisions n'utilisent pas les mêmes méthodes ni les mêmes sources d'information.

Ce que l'on a tenté ici est d'apporter des explications et de mesurer ces facteurs en comparant les données annuelles pour l'année 1997 publiées par chacune de ces divisions.

**A) Différences associées à la couverture, aux concepts et à la répartition des données par catégorie.**

i) Différence associée à la couverture des données.

Une source importante de différence entre les données sur l'emploi public de la DIP et de l'EPA se situe au niveau de la couverture des données. La DIP inclut dans ses données les militaires à plein temps, l'emploi public des Territoires du Nord Ouest, du Yukon, du Nunavut ainsi que les employés publics canadiens en poste à l'extérieur du Canada. Ces mêmes emplois sont exclus des données de l'EPA. Cette différence représente plus de 80,000 emplois.

ii) Différence associée aux concepts d'emploi et d'employé.

Afin de bien comprendre les différences entre les données de la DIP et de l'EPA, il importe de comprendre le concept d'emploi public et d'employé public.

L'EPA utilise le concept d'employé public. Selon ce concept, un employé public est une personne ayant son occupation principale au sein du secteur public. La DIP utilise le

---

<sup>2</sup> Je suis reconnaissant envers Jean-Marc Lévesque de la Division de la statistique du travail et le remercie pour sa collaboration sans laquelle cette analyse aurait été difficile à réaliser.

concept d'emploi public, c'est à dire un poste occupé au sein du secteur public et pour lequel un chèque de paye est émis. Ce sont les personnes payées qui sont comptabilisées par la DIP et non le nombre de personnes en poste.

L'impact de ces concepts s'explique mieux à l'aide des deux exemples suivants:

Prenons le cas d'un employé qui travaille à temps plein pour un gouvernement mais qui est en congé sans solde (un congé sabbatique par exemple). L'EPA comptabilisera cet individu dans le secteur public étant donné que cet individu a toujours un poste chez son employeur. Mais comme cette personne est en congé sans solde, aucun chèque de paye ne sera émis et elle n'apparaîtra pas sur la liste de paye.

Cet emploi ne sera donc pas comptabilisé par la DIP dans le secteur public. Dans ce cas précis, l'effectif du secteur public tel que mesuré par l'EPA compterait un employé de plus que celui de la DIP.

Prenons maintenant l'exemple d'un travailleur qui occupe deux emplois à temps partiel pour le compte de deux niveaux de gouvernement différents disons: 28 heures pour une municipalité et 18 heures pour un gouvernement provincial. Cet employé apparaîtrait au niveau de l'administration municipale dans les données de l'EPA. Dans le cas de la DIP, cet individu apparaîtrait sur deux listes de paye et la DIP comptabiliserait 2 emplois: un premier dans l'administration municipale, un second au sein de l'administration provinciale<sup>3</sup>.

Comme les données sur l'emploi public provenant de l'EPA ne reflètent que l'occupation principale des répondants, on ne peut mesurer le nombre de personnes dont l'occupation secondaire se trouve au sein du secteur public. Les résultats de l'EPA montrent néanmoins que parmi les secteurs à forte proportion de travailleurs du secteur public, près de 290,000 travailleurs occupaient plus d'un emploi en 1997.

Il n'y a pas d'information permettant d'identifier dans quel secteur (privé ou public) se trouvent les emplois secondaires des détenteurs d'emplois multiples puisque l'EPA ne collecte pas d'information sur les emplois secondaires. Cependant, les résultats d'une autre enquête de Statistique Canada nous ont permis d'en mesurer une partie, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Cette particularité est aussi présente dans les données provenant de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) également publiées par la DST.

<sup>4</sup> Les données obtenues ne permettent cependant pas de distinguer ces secteurs séparément.

Selon l'*Enquête sur la dynamique de l'emploi et du revenu*, 11% des personnes travaillant dans le secteur de la santé et de l'éducation en 1997 détenaient plus d'un emploi<sup>5</sup>. De ce total, près de 24% détenaient ces emplois secondaires au sein du secteur public. En appliquant ces proportions aux données sur les employés publics de l'EPA, c'est plus de 27 500 personnes qui détiendraient au moins un second emploi dans le secteur public<sup>6</sup>.

Puisque chacun des emplois est comptabilisé dans le système de la DIP, il faut donc en tenir compte lorsque l'on compare les données de l'EPA et de la DIP.

### iii) Répartition des données par catégorie.

Un autre point à considérer lorsque l'on compare les données publiées par la DIP et l'EPA est la distinction qui existe entre le regroupement industriel et sectoriel des données. Les emplois de l'administration publique selon l'EPA ne regroupent que les emplois se retrouvant dans les industries des services gouvernementaux (Division N, groupes 81 à 83 de la classification type des industries (CTI))<sup>7,8</sup>. Les données du secteur public de la DIP incluent aussi les employés œuvrant dans d'autres industries où opèrent des établissements sous contrôle gouvernemental (ex.: emplois dans l'industrie du transport en commun (CTI 457)).

On ne peut donc pas comparer sur une même base l'emploi de l'administration publique publié par l'EPA à celui du secteur public publié par la DIP car l'administration publique est un sous-ensemble du secteur public.

## **B) Différences associées aux méthodologies et aux sources utilisées.**

La DIP puise son information sur l'emploi de données administratives de sources diverses. Ce sont surtout des listes de paye fournies par les services de ressources humaines des différentes entités incluses dans l'univers du secteur public qui sont utilisées. Ces listes de paye reflètent la dernière période de paye du mois et sont essentiellement fournies par province, par ministère et organisme. La DIP considère chaque chèque de paye brute (régulier) comme autant d'emplois à être comptabilisés.

Dans certains cas, comme les administrations et entreprises publiques fédérale et provinciales, cette collecte de données permet un recensement quasi complet. Pour d'autres, comme les administrations et entreprises publiques locales, le nombre important d'entités ne permet pas un recensement complet.

---

<sup>5</sup> Cette proportion est comparable aux résultats obtenus par l'EPA.

<sup>6</sup> Les détenteurs d'emploi multiple peuvent avoir plus de deux emplois. Le chiffre estimé ici est donc un minimum.

<sup>7</sup> Les emplois pour l'ensemble du secteur public sont aussi disponibles dans l'EPA et ont été utilisés dans le présent document (voir tableau 1).

<sup>8</sup> Depuis janvier 1999, les données de l'EPA sont présentées selon le nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

La source d'information utilisée par l'EPA est différente. L'EPA est une enquête basée sur un échantillon de plus de 52,000 ménages. Chaque ménage est enquêté par téléphone et les personnes sont comptabilisées en fonction de leur activité au cours de la semaine de référence; soit habituellement celle incluant le 15 du mois. Les résultats de l'EPA sont ensuite inférés à l'ensemble de la population selon diverses catégories à l'aide des projections démographiques courantes provenant du dernier recensement.

Les différences entre les données de la DIP et de l'EPA à ce chapitre sont causés par plusieurs facteurs<sup>9</sup>. Un facteur important est lié à la qualité des réponses données par les répondants à une enquête. Dans les cas de l'EPA, une mauvaise connaissance par le répondant de l'employeur réel d'un des membres du ménage peut se traduire par un biais dans les résultats. Un exemple typique est celui où une personne travaillant pour une administration publique par l'entremise d'une agence de personnel serait déclarée comme travaillant directement pour cette administration par le répondant. L'EPA comptabiliserait ce travailleur dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé. Mais ce travailleur est en fait à l'emploi d'une agence privée et ne reçoit pas de chèque directement d'une administration publique. Il n'apparaît donc pas sur la liste de paye de l'administration en question et ce faisant, n'est pas comptabilisé dans le secteur public par la DIP.

Un autre facteur important à considérer est le moment où l'information est collectée. La DIP collecte en fin de mois alors que l'EPA le fait en milieu de mois. Ainsi, une personne payée à toutes les deux semaines et ayant commencé à travailler en milieu de mois sera comptabilisée par l'EPA pour le mois courant. Par contre, cette même personne n'apparaîtra sur une liste de paye que 2 semaines plus tard. Dans le cas où ce délai dépasse la dernière période de paye, cette nouvelle personne ne sera comptabilisé qu'au mois suivant selon le système de la DIP.

L'utilisation de sources et de méthodologies différentes ne permettent pas une réconciliation complète des données sur l'emploi public publiées par la DIP et l'EPA.

## **Résultats et comparaison finale des données.**

En répartissant les emplois de la DIP par industrie, en ajoutant les emplois publics associés aux militaires à plein temps, aux territoires et à l'extérieur du Canada aux données publiées par l'EPA et en déduisant l'impact des détenteurs d'emplois multiples, on s'aperçoit que les données du secteur public produite par les deux divisions sont comparables. L'écart globale entre les totaux ajustés n'est que de 5%, soit environ

---

<sup>9</sup> Toute enquête comme celles de la DIP (locale) ou l'EPA comporte une certaine marge d'erreur. Cette marge d'erreur peut être le fruit de plusieurs facteurs comme les erreurs dues et non dues à l'échantillonnage, l'imputation de données et l'inférence statistique des données d'échantillon à l'ensemble de la population. Ces facteurs sont pris en compte et les méthodes statistiques permettent de juger et de s'assurer de la validité et de la représentativité des résultats d'enquête. Nous ne tenterons pas de mesurer l'importance que pourrait avoir ces erreurs sur les différences entre les données de la DIP et de l'EPA.

139,600 emplois par rapport aux données de la DIP (tableau 1). De plus, l'analyse des données annuelles montre que celui-ci est resté stable au cours des dix années précédentes. (Graphique 1)

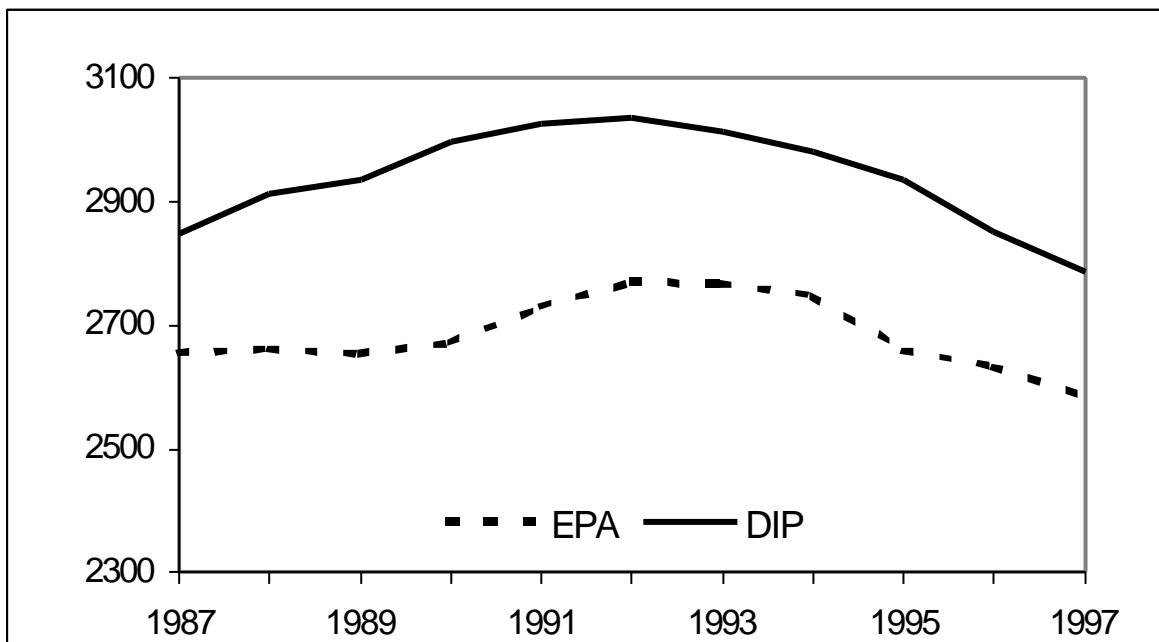
**Tableau 1**  
**Canada 1997**  
**Réconciliation des données sur l'emploi public**  
**de la DIP et des l'EPA**  
**(en millier)**

Employés publics provenant de l'EPA	2584,1
Militaires à plein temps (DIP)	62,8
Emplois publics des territoires et à l'extérieur du Canada (DIP)	17,3
Total EPA ajusté	<b>2664,2</b>
Emplois publics publiés par la DIP	2804,4
Détenteurs d'emplois multiples déduits des données de la DIP	27,5
Total DIP ajusté	<b>2776,9</b>
Différence liée aux sources, à la méthodologie et aux concepts	<b>112,7</b>

Cette différence provient surtout des secteurs des soins de santé et de services sociaux et de l'administration générale qui sont deux des principales composantes du secteur public.

La principale source de différence dans l'administration générale se situe au niveau de la distribution par industrie. Quant à la différence dans les soins de santé et les services sociaux, les détenteurs d'emplois multiples expliquent une partie de celle-ci.

**Graphique 1**  
**Canada 1987-1997**  
**Emplois du secteur public DIP vs EPA**  
**('000)**



## Conclusion

Afin de réconcilier les données sur l'emploi public publiées par la Division des institutions publiques et celles provenant de l'Enquête sur la population active, cette étude s'est concentrée sur deux des sources principales de différence. Les différences associées aux concepts, à la couverture des données et à la répartition des données par catégorie puis celles associées aux méthodologies et aux sources utilisées.

La nature même des données ne permet pas de quantifier individuellement ou avec exactitude l'impact de chacune. L'analyse des données au niveau national pour 1997 a néanmoins permis d'en mesurer une partie. L'étude a permis d'établir à un peu moins de 113,000 emplois la différence associée à l'ensemble de ces facteurs; soit environ 4% des emplois publics publiés par la DIP. Bien que cette différence varie en importance d'une province à l'autre, elle est demeurée relativement stable entre 1987 et 1997. On peut donc affirmer que globalement l'écart entre les données nationales des deux divisions est peu importante.